

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 00699

Numéro SIREN : 398 688 085

Nom ou dénomination : A.G.I.R Promotion

Ce dépôt a été enregistré le 26/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/012092

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/012092**
n° de gestion : **1994B00699**
n° SIREN : **398 688 085 RCS Perpignan**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Perpignan certifie avoir procédé le 26/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.G.I.R Promotion - Société par actions simplifiée
53 avenue Jean Giraudoux 66000 Perpignan -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



596304

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 53 AVENUE JEAN GIRAUDOUX		66000 PERPIGNAN	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 39808868500024		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le 13/12/2018	
		N-1 13/12/2017	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	
Clause de réserve de propriété *		CP	
Immobilisations		(3) Part à plus d'un an	
Stocks		CR	
Créances			

* Des soldes négatifs sont autorisés à l'exception des soldes négatifs des stocks et des créances.

CAPSUD EXPERTISE & AUDIT

Copie certifiée conforme
un fondé

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :500 000.....)	DA	500 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	50 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	4 423 744
	Report à nouveau	DH	(57 294)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(876 814)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	182 954
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	182 954
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	64 622
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 109 008
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	960 794
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 432 057
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	168
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	216 000
TOTAL (IV)		EC	4 782 481
Ecart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	9 062 365
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 782 481
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	64 622	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens* services*	FD		FE		FF	
		FG	2 698 630	FH		FI	2 698 630
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	2 698 630	FK		FL	2 698 630
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	6 711
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	32 054
	Autres produits (1) (11)					FQ	890
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 738 285
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 017 008
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	43 364
	Salaires et traitements*					FY	1 086 474
	Charges sociales (10)					FZ	441 907
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions				GA	16 897
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	182 954
	Autres charges (12)					GE	9
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	3 788 612
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(1 050 328)
PRODUITS FINANCIERS	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	180 906
		Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	75 053
	Produits financiers de participations (5)					GJ	70 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	16 167
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	86 167
						GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	2 129
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	2 129
	Total des charges financières (VI)					GV	84 039
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GW	(860 436)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							175 833

4 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2019
Page 6

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS A.G.I.R PROMOTION**

Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	9 757	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 757	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20 904	6 770
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 831	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	26 735	6 770
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	(16 978)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	(600)
TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)			HL	3 015 115
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	3 891 929
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)			HN	(876 814)
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1	3 712	485
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N	
Cf état annexe			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
			26 734	9 757
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N	
			Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE DÉCLARATION 2053

Désignation de l'entreprise :

31/12/2018

[illegible]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant

*

CADRE A				IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Néant	
								1		2		3	
										Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ			D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	39 152		KE			KF		
CORPORELLES	Terrains			KG			KH			KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ			KK			KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM			KN			KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants M2]	KP			KQ			KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants M3]	KS	9 680		KT			KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *		KV	224 308		KW			KX			
		Matériel de transport *		KY	4 750		KZ			LA			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	71 338		LC			LD	1 556		
		Emballages récupérables et divers *		LE			LF			LG			
	Immobilisations corporelles en cours			LH			LI			LJ			
	Avances et acomptes			LK			LL			LM			
	TOTAL III			LN	310 076		LO			LP	1 556		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G	10 531		8M			8T			
	Autres participations			8U	2 204		8V			8W			
	Autres titres immobilisés			1P	105		1R			1S			
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	1 452 568		1U			1V			
	TOTAL IV			LQ	1 465 408		LR			LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			0G	1 814 636		0H			0J	1 556			
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence					
				par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
				1		2		4					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN	C0			D0					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	LV	39 152		LW	39 152				
CORPORELLES	Terrains		IP			LX			LY				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA			MB				
		Sur sol d'autrui	IR			MD			ME				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS			MG			MH				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT			MJ	9 680		MK	9 680			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU			MM	224 308		MN	224 308			
		Matériel de transport	IV			MP	4 750		MQ	4 750			
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW			MS	72 894		MT	72 894			
		Emballages récupérables et divers *	IX			MV			MW				
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ			NA				
	Avances et acomptes		NC			ND			NE				
	TOTAL III		IY			NG	311 631		NH	311 631			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	5 781		0U	4 750		M7	0W 4 750			
	Autres participations		10			0X	2 204		0Y	0Z 2 204			
	Autres titres immobilisés		11			2B	105		2C	2D 105			
	Prêts et autres immobilisations financières		12	298 081		2E	1 154 487		2F	2G 1 154 487			
	TOTAL IV		13	303 862		NJ	1 161 546		NK	2H 1 161 546			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14	303 862		0K	1 512 330		0L	0M 1 512 330				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
En Euros. CAPSUD EXPERTISE & AUDIT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

C'égid Group

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
	1	2			5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-	
=	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	15 172	PG		PH	21 712	
Terrains		PI	PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM	PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	9 680	QB		QC	9 680	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	QE	205 548	QF		QG	208 269	
	Matériel de transport	QH	QI	1 020	QJ		QK	2 604	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	46 914	QN		QO	52 966	
	Emballages récupérables et divers	QP	QR		QS		QT		
TOTAL III		QU	QV	263 162	QW		QX	273 519	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ØN	ØP	278 334	ØQ		ØR	295 231	

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissement	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
TOTAL I							
Autres immob incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
TOTAL II							
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S4
	Inst gales agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst gales agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V5
	Mat bureau et inform mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W3
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO
TOTAL IV							
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		
						Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

En Euros

CAPSUD EXPERTISE & AUDIT

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1)*	06	07	08
					09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	0T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-Se du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Page 12

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SAS A.G.I.R PROMOTION

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	1 154 487	UV	(0)	UW	1 154 487
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA					
	Autres créances clients	UX	4 213 791		4 213 791		
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * UO)	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	1 673		1 673		
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	183 156		183 156	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	3 018 181		3 018 181		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	162 724		162 724		
	Charges constatées d'avance	VS	90 422		90 422		
	TOTAUX		VT	8 824 434	VU	7 669 947	VV
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	64 622		64 622		
	à plus de 1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	960 794		960 794		
Personnel et comptes rattachés		8C	73 327		73 327		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	226 534		226 534		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 127 233		1 127 233		
	Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 963		4 963		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2 109 008		2 109 008		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K					
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L	216 000		216 000		
TOTAUX		VY	4 782 481	VZ	4 782 481		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

SAS A.G.I.R PROMOTION

Siège social : 53 avenue Jean Giraudoux, 66000 PERPIGNAN

R.C.S : PERPIGNAN 398 688 085

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2018

Bernard **FOURCADE**
Stéphane **FOURCADE**
Marc **COCHAUX**

*Experts comptables
Commissaires aux comptes*

SAS AGIR PROMOTION
53 avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Relatif à l'exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée AGIR PROMOTION

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée AGIR PROMOTION relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

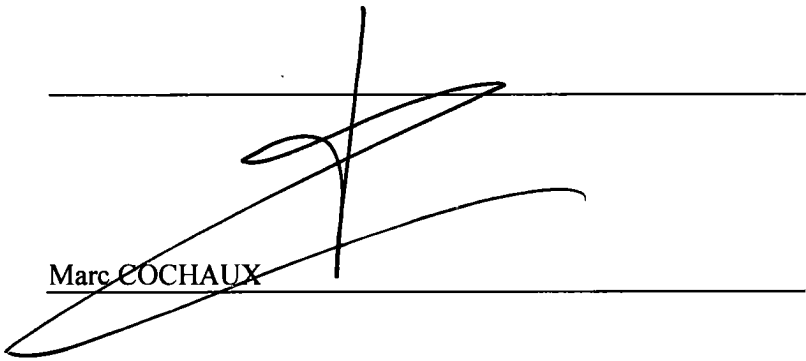
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PERPIGNAN, le 13/09/2019

Le commissaire aux comptes

ADVANCE AUDIT

SAS FOURCADE AUDIT ASSOCIÉS F.2.A


Marc COCHAUX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	39 152	21 712	17 440	23 980	-6 540	-27.27
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	9 680	9 680				
	Autres immobilisations corporelles	301 951	263 839	38 113	46 914	-8 801	-18.76
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence	4 750		4 750	10 531	-5 781	-54.89
	Autres participations	2 204		2 204	2 204		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	105		105	105		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 154 487		1 154 487	1 452 568	-298 081	-20.52
	Total II	1 512 330	295 231	1 217 099	1 536 302	-319 203	-20.78
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	175 274		175 274		175 274	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	4 213 791		4 213 791	5 609 596	-1 395 805	-24.88
	Autres créances	3 365 734		3 365 734	3 187 663	178 072	5.59
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	46		46	1 432	-1 386	-96.81
	Charges constatées d'avance (3)	90 422		90 422	315 705	-225 283	-71.36
	Total III	7 845 267		7 845 267	9 114 396	-1 269 129	-13.92
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		9 357 596	295 231	9 062 365	10 650 697	-1 588 332	-14.91

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

-0

CAPSUD EXPERTISE & AUDIT

Comptes certifiés - avance audit

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2018 12	Exercice N-1 31/12/2017 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 500 000)	500 000	500 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	50 000	50 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	4 423 744	4 315 271	108 473	2.51
	Report à nouveau		-57 294	57 294	100.00
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	-876 814	165 768	-1 042 582	-628.94
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	4 096 930	4 973 744	-876 814	-17.63
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques	182 954	28 341	154 613	545.54
	Provisions pour charges				
	Total III	182 954	28 341	154 613	545.54
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	64 622	144 644	-80 022	-55.32
	Emprunts et dettes financières diverses	2 109 008	1 933 613	175 395	9.07
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	960 794	1 907 141	-946 347	-49.62
	Dettes fiscales et sociales	1 432 057	1 613 046	-180 989	-11.22
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes		168	-168	-100.00
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	216 000	50 000	166 000	332.00
	Total IV	4 782 481	5 648 612	-866 131	-15.33
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	9 062 365	10 650 697	-1 588 332	-14.91

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

4 782 481 5 648 612

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2018 12			Exercice N-1 31/12/2017 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	2 698 630		2 698 630	3 300 334		-601 704	-18.23
Chiffre d'affaires NET	2 698 630		2 698 630	3 300 334		-601 704	-18.23
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			6 711	2 206		4 505	204.21
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			32 054	36 758		-4 705	-12.80
Autres produits			890	55 525		-54 635	-98.40
Total des Produits d'exploitation (I)			2 738 285	3 394 824		-656 539	-19.34
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			2 017 008	1 871 246		145 763	7.79
Impôts, taxes et versements assimilés			43 364	37 806		5 557	14.70
Salaires et traitements			1 086 474	1 116 099		-29 625	-2.65
Charges sociales			441 907	462 358		-20 451	-4.42
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			16 897	21 249		-4 353	-20.48
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions			182 954	26 119		156 835	600.46
Autres charges			9	363		-355	-97.59
Total des Charges d'exploitation (II)			3 788 612	3 535 241		253 372	7.17
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-1 050 328	-140 417		-909 911	-648.01
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			180 906	226 900		-45 994	-20.27
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			75 053	63 263		11 790	18.64

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2018	12	31/12/2017	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	70 000		157 500		-87 500	-55.56
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	16 167		39		16 129	NS
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	86 167		157 539		-71 371	-45.30
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	2 129		4 926		-2 797	-56.79
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	2 129		4 926		-2 797	-56.79
2. Résultat financier (V-VI)	84 039		152 613		-68 574	-44.93
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-860 436		175 833		-1 036 269	-589.35
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 757				9 757	
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII	9 757				9 757	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 904		6 770		14 133	208.75
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	5 831				5 831	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	26 735		6 770		19 964	294.88
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	-16 978		-6 770		-10 208	-150.77
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-600		3 295		-3 895	-118.21
Total des produits (I+III+V+VII)	3 015 115		3 779 263		-764 148	-20.22
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	3 891 929		3 613 495		278 433	7.71
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	-876 814		165 768		-1 042 582	-628.94

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS A.G.I.R PROMOTION

53 AVENUE JEAN GIRAUDOUX

66000 PERPIGNAN

ANNEXE DU 01/01/2018 AU 31/12/2018

CAPSUD EXPERTISE & AUDIT

120 AVENUE NINA SIMONE

IMMEUBLE FAHRENHEIT

34000 MONTPELLIER

04 67 59 29 85

ANNEXE

SOMMAIRE

	page	
Faits caractéristiques de l'exercice	1	
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1	
- REGLES ET METHODES COMPTABLES		
Principes et conventions générales	1	
Permanence ou changement de méthodes	2	
Informations complémentaires (CICE)	2	
L'utilisation du CICE dans l'entreprise	2	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN		
Etat des immobilisations	3	
Etat des amortissements	3	
Etat des provisions	4	
Etat des échéances des créances et des dettes	4	
Composition du capital social	5	
Autres immobilisations incorporelles	5	
Evaluation des immobilisations corporelles	5	
Evaluation des amortissements	5	
Titres immobilisés	5	
Créances immobilisées	5	
Evaluation des créances et des dettes	6	
Dépréciation des créances	6	
Disponibilités en Euros	6	
Produits à recevoir	6	
Charges à payer	6	
Charges et produits constatés d'avance	6	
Variation des capitaux propres	7	
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT		
Ventilation du chiffre d'affaires	7	
Rémunération des dirigeants	7	
Ventilation de l'effectif moyen	7	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	7	
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS		
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Montant des engagements financiers	8	
Engagement en matière de pensions et retraites	8	
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	8	
Liste des filiales et participations	9	

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

SOMMAIRE

page

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Opérations faites en commun	10
Produits et charges exceptionnels	10

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 9 062 365.48 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 698 629.96 Euros et dégageant un déficit de -876 814.07 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice 2018, l'activité de la société AGIR PROMOTION a été Impactée par la mise en Redressement Judiciaire en date du 9 OCTOBRE 2018 de la Société François FONDEVILLE, société de construction, principale filiale du groupe FONDEVILLE au même titre que la SAS AGIR.

A compter de cette date, Agir n'a pas pu démarrer les opérations de promotion venues à maturité, en effet, la procédure de la SAS F Fondeville ne lui a pas permis d'obtenir les financements nécessaires au bon déroulement de ces opérations. De fait les perspectives de développement permettent d'envisager positivement l'activité future de la Société AGIR.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

En début d'année 2019, Agir a réussi à trouver une solution pour pouvoir démarrer chacun de ses nouveaux projets, et sécuriser ainsi tous les frais de montages et une partie des honoraires attendus :

Association avec d'autres promoteurs, vente de projets, mise en sommeil de certains dossiers dans l'attente de la sortie de redressement de la SAS F Fondeville.

En date du 26 juillet 2019, sortie du RJ de la Sas François FONDEVILLE :

La société AGIR maintenant peut aller de l'avant. De nouveaux projets sont en développement et les travaux des opérations mises en sommeil peuvent enfin démarrer puisqu'elle a réussi à obtenir de nouveaux financements.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 21 249 €.

Faisant partie d'un groupe d'intégration fiscale, le CICE est recouvré par la mère, F.BTP. Pas de préfinancement en 2018, le CICE a été réglé en 2019 du fait du RJ de François FONDEVILLE..

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 21 249 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	21 249
Total	21 249

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	39 152		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 680		
Installations générales agencements aménagements divers	224 308		
Matériel de transport	4 750		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	71 338		1 556
TOTAL	310 076		1 556
Participations évaluées par mises en équivalence	10 531		50
Autres participations	2 204		
Autres titres immobilisés	105		
Prêts, autres immobilisations financières	1 452 568		1 919
TOTAL	1 465 408		1 969
TOTAL GENERAL	1 814 636		3 525

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			39 152	39 152
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			9 680	9 680
Installations générales agencements aménagements divers			224 308	224 308
Matériel de transport			4 750	4 750
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			72 894	72 894
TOTAL			311 631	311 631
Participations évaluées par mises en équivalence		5 831	4 750	4 750
Autres participations			2 204	2 204
Autres titres immobilisés			105	105
Prêts, autres immobilisations financières		300 000	1 154 487	1 154 487
TOTAL		305 831	1 161 546	1 161 546
TOTAL GENERAL		305 831	1 512 330	1 512 330

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	15 172	6 540		21 712
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	9 680			9 680
Installations générales agencements aménagements divers	205 548	2 721		208 269
Matériel de transport	1 020	1 583		2 604
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	46 914	6 053		52 966
TOTAL	263 162	10 357		273 519
TOTAL GENERAL	278 334	16 897		295 231

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	6 540				
Instal.générales agenc.aménag.divers	2 721				
Matériel de transport	1 583				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 053				
TOTAL	10 357				
TOTAL GENERAL	16 897				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	28 341	182 954	28 341		182 954
TOTAL	28 341	182 954	28 341		182 954
TOTAL GENERAL	28 341	182 954	28 341		182 954
Dont dotations et reprises d'exploitation		182 954	28 341		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 154 487	-0	1 154 487
Autres créances clients	4 213 791	4 213 791	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 673	1 673	
Taxe sur la valeur ajoutée	183 156	183 156	
Groupe et associés	3 018 181	3 018 181	
Débiteurs divers	162 724	162 724	
Charges constatées d'avance	90 422	90 422	
TOTAL	8 824 434	7 669 947	1 154 487

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	64 622	64 622		
Fournisseurs et comptes rattachés	960 794	960 794		
Personnel et comptes rattachés	73 327	73 327		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	226 534	226 534		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 127 233	1 127 233		
Autres impôts taxes et assimilés	4 963	4 963		
Groupe et associés	2 109 008	2 109 008		
Produits constatés d'avance	216 000	216 000		
TOTAL	4 782 481	4 782 481		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1 000.0000	500			500

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
SITE INTERNET	34 725	20.00
LOGICIELS	4 427	100.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Installations techniques	Linéaire	5 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	1 599 700
Autres créances	1 673
Total	1 601 373

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 176
Dettes fiscales et sociales	108 383
Total	136 559

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	90 422
Total	90 422
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	216 000
Total	216 000

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	4 807 977
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	165 768
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	4 973 745
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	4 973 745
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	4 973 745
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS	

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation du chiffre d'affaires net

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
COMMISSIONS DE GESTION	2 009 756
COMMISSIONS DE COMMERCIALISTIONS	396 706
AUTRES PRESTATIONS	292 168
Total	2 698 630

Répartition par secteur géographique	Montant
CA FRANCE	2 698 630
Total	2 698 630

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	268 623
Total	268 623

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	10
Employés	11
Total	21

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		86 123
Dont entreprises liées		86 123

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		240 448
CONTRATS DE LOCATION FINANCEMENT	91 748	
INDEMNITE D'IMMOBILISATION BP SUD	63 000	
INDEMNITE D'IMMOBILISATION C.MUTUEL	85 700	
Total (1)		240 448

Engagements reçus

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les différents paramètres pour calculer l'indemnité sont les suivants:

Taux d'actualisation : 2%

Table de mortalité : Table réglementaire TV 88/90

Départ volontaire à 62 ans

Taux de rotation significatif pour toutes catégories

La société adhère aux régimes de cotisations définies obligatoires (Régime de base SS et régimes complémentaires ARRCO et AGIRC).

La convention collective de l'entreprise prévoit une indemnité de carrière ainsi calculée :

Après 10 ans de 1/2 mois, après 15 ans 1 mois, si 20 ans 1.5mois. Si 30 ans, 2 mois .

A ce titre, pour les 7 prochaines années, 2 salariés présents à la date de clôture, seront en droit de faire valoir leur droit à la retraite, n'ayant pas 10 ans d'ancienneté, donc pas d'indénités à verser.

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
FONDEVILLE .BTP	SAS	3 000 000	66100 PERPIGNAN

RAPPEL : En 2009, notre société a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Société intégrante la SAS FONDEVILLE BTP SIREN 337 806 061 seule redevable de l'IS et IFA.

Liste des filiales et participations
(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
- SCI SCCV VILLA ALBERA	1 000		50.00	500	500			238 000	85 641	
- SCV LE CASTELL	1 200		50.00	600	600				-121 002	
- SCI LE MONTELLIER CHEMIN DE	1 000		49.00	490	490				15 025	
- SCV LE CLOS DE LA SARDANE	1 500		40.00	600	600			19 476	5 957	
- SCV PIC DE L'OURS	640		40.00	272	272			21 924	2 644	
- SCI O'QUAI	632 000	-645 825	40.00	1	1	758 557		1 400 578	120 618	
- SCV FONTANEILLES	640		40.00	272	272				-2 417	70 000
- SCI ICADÉ -FF- SANTÉ	1 000	190 871	35.00	350	350				-24 005	
- SCV RIVES DU LEZ	1 000		30.00	300	300				83 073	
- SCI SCI PERPIGNAN SAINT ASSI	1 000		30.00	300	300	201 811		5 265 639	217 843	
- SCV AGICAFF	640		25.00	160	160				-2 194	
- SCI ZAC GOLFIQUE DE VILLENEU	10 000	-66 767	20.00	2 000	2 000	166 370			-56 488	
- SCI OVALIE 14	1 000		20.00	200	200			105 000	60 703	
- SCCV LA BLANQUERIE	1 500		20.00	300	300				-2 013	
- SCV IMMO BASTIDE	600		10.00	60	60				-2 996	
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										
- françaises	9 000		45.00	450	450	769 743		8 844 808	120 379	

En 2018, prise de participation 5% du capital, dans nouvelle Sci, SCCV PIOLENC,
1ère clôture 31/12/2019,
Sortie de SCCV ALBATROS, société dissoute en 2018 suite à fin de promotion.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Opérations faites en commun

(PCG Art. 831-2/13)

Affaires	Résultat global	Résultat transféré
Affaires bénéficiaires		
- FILIALES AGIR	610 759	180 906
Total	610 759	180 906
Affaires à pertes		
- FILIALES AGIR	-299 780	-75 053
Total	-299 780	-75 053

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- POUR SOLDE TIERS ANTER 2006	9 757	7718
Total	9 757	
Charges exceptionnelles		
- AMENDES PENALITES	7 780	6712
- CREANCE IRRECOUVRABLE	2 218	6714
- CHARGE SUR OPERAT° GESTION	10 070	6718
- INDEMNITE GARANTIE LOCATIVE	836	67181
- VNC IMMOB FINANCIERES ALBATROS	5 831	6756
Total	26 735	

Le 12/09/2019

MARIE-FRANCOISE FONDEVILLE PRÉSIDENT



AGIR PROMOTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 500 000 euros

53 Avenue Jean Giraudoux
66000 PERPIGNAN

398 688 085 RCS Perpignan

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2019

Au siège social,

Le 30 Septembre 2019, à 12 heures,

La société FONDEVILLE BTP, représentée par Monsieur Raymond FONDEVILLE, son Président, agissant en qualité d'associée unique de la société par actions simplifiée dénommée AGIR PROMOTION, au capital social de 500 000 euros divisé en 500 actions de 1 000 euros de nominal chacune, a pris les décisions suivantes portant sur :

- Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 Décembre 2018 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice social clos,
- Rémunération du Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Madame Marie-Françoise FONDEVILLE, es qualité de représentant légal de la société AGIR PROMOTION, préside la séance.

La société F2A FOURCADE AUDIT ASSOCIES, Commissaire aux Comptes titulaire de la société, est absente et excusée.

Il est rappelé à titre liminaire que la société a déposé une requête devant le Tribunal de Commerce de Perpignan aux fins de proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 Décembre 2018. Cette requête a été acceptée et qu'une ordonnance a été rendue le 8 Août 2018 permettant de proroger le délai jusqu'au 30 Septembre 2019.

AF

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associée unique :

- les justificatifs de la convocation régulière du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- les bilans, compte de résultat et annexes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018,
- les rapports du Commissaire aux comptes.

Puis il présente et commente les comptes sociaux et expose l'activité au cours de l'exercice écoulé, les résultats de cette activité, les difficultés rencontrées et les perspectives d'avenir.

Puis il donne lecture des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes sociaux et sur les conventions règlementées.

Cette lecture terminée, le Président demande de se prononcer sur les décisions suivantes.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 Décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts, pour un montant de 13 850 euros.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique approuve la proposition du Président et décide d'affecter la perte de (876 814) euros de l'exercice en totalité au poste « autres réserves ».

TROISIEME DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prend acte qu'une convention visée par l'article L.227-10 du Code de Commerce s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé, et qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de ce même exercice.

PR

QUATRIEME DECISION

L'associée unique approuve la gratuité du mandat du Président au titre de l'exercice écoulé.

Le Président pourra continuer de prétendre, sur présentation des justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

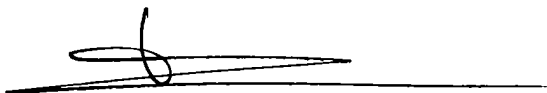
CINQUIEME DECISION

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, aux fins d'accomplir toutes formalités légales qu'il appartiendra.

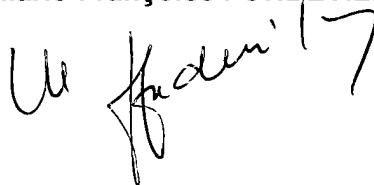
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Président et l'associée unique.

SAS FONDEVILLE BTP
Raymond FONDEVILLE

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a horizontal line.

Marie-Françoise FONDEVILLE

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'M' followed by 'arie-Françoise' and a large '7' at the end.